



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Compte rendu du CHSCT-M du 05 octobre 2012

Ce CHSCT-M est présidé par Mme Eyssartier , DRH du MEDDE

#### Les représentants CGT :

Jean Marie RECH, Kaci VANDERRIELE, Daniel BRO, Fabrice BRUCKER, Yannick MILLUIT et Camille PUJOL

#### Ordre du jour :

- ⌘ Présentation des tableaux de suivi des accidents graves ou mortels, des suicides et des malaises mortels
- ⌘ Approbation des PV des 30 mai 2012 et 13 juillet 2012
- ⌘ Point d'information sur les groupes de travail relatifs aux risques psychosociaux et aux travailleurs handicapés
- ⌘ Questions diverses : point d'information sur les enrobés amiantés et la géo localisation dans les DIR

FO lit une déclaration.

Mr CAZOTTES, directeur adjoint à la Direction des Infrastructures de Transport (DIT) annonce la mise en place d'un groupe de travail, émanation du CHSCT-M, ayant pour objet la proposition de recommandations et de notes sur la sécurité dans les DIR ...

#### I/ Examen des tableaux de suivi des accidents graves ou mortels, des suicides et des malaises mortels :

La CGT intervient fortement pour dénoncer les statistiques présentées :

Qui peut croire dans cette instance qu'il n'y a eu que 3 accidents graves depuis le début de l'année ?

Habituellement il y en a minima une vingtaine par an signalés au CHSCT-M, alors que le bilan social en fait apparaître une centaine !!

Quand l'administration va-t-elle faire son travail de recensement sérieusement ?

Pour exemple, déjà évoqué précédemment : l'explosion d'un camion dans un centre de la DIRA a provoqué l'évacuation d'une école, l'hospitalisation de 2 personnes, détruit toutes les vitres ....et cet accident n'apparaît pas dans le tableau présenté !!

Quel missions en matière de prévention peut remplir le CHSCT-M avec de t'elles remontées.

La CGT redemande la création d'une commission d'achat du matériel, une note sur l'utilisation des FLR interdisant leur décrochage, etc. ...

La CGT lit une déclaration au sujet des accidents mortels, demandant pourquoi les demandes d'aménagements de BAU ou de balisage, formulées en CLHS à la DIRA pour sécuriser certaines interventions n'ont pas été suivies d'effet ;  
Un agent est mort faute de prise en compte de ces demandes.

La responsabilité de l'administration est engagée !  
Pour toute réponse l'administration fuit le débat, botte en touche et nous renvoie au groupe de travail précité.

## II/ Approbation des PV :

Après quelques demandes de modifications, les PV des CHSCT-M des 30 mai et 13 juillet 2012 sont approuvés.

## III/ Point d'information sur les groupes de travail :

La CGT insiste sur le fait que la priorité doit être mise sur la prévention, en ce qui concerne les risques psychosociaux, il faut se questionner sur les conditions de travail, les règles de management, l'adéquation moyens/emploi par rapport aux missions et les attentes des citoyens en matière de services publics.

Nous demandons la mise en place d'un observatoire de la santé des personnels.

Concernant la situation des travailleurs handicapés, la CGT demande que soit procédé à un bilan de la convention et du plan quadriennal, tant qualitatif que quantitatif.

La politique du ministère en direction des travailleurs handicapés est insuffisante !

Il faut aussi revoir les conditions de reclassements suite à un handicap après AT ou MP d'adaptation de poste, et prendre des mesures en matière de maintien des revenus

## IV/ Questions diverses :

### ① la géo localisation dans les DIR :

Mr CAZOTTES nous précise que l'installation de la géo localisation dans les véhicules fait suite à une instruction ministérielle après une crise en période de VH.

La CGT fait remarquer que cela permettra de savoir où les camions sont bloqués dans les bouchons ...mais après, quelle est l'utilité ?

Nous demandons communication de cette instruction donnée aux DIR, qui d'après M. CAZOTTES autorise son utilisation « aux engins de service hivernal pendant la saison hivernale et en période de crise », cela va nous permettre de combattre les dérives locales (exemple DIR Massif Central : tous types de véhicule équipé, coût élevé pour utilité nulle !)

Il faut que la DGITM recadre les chefs de services qui se croient tous permis !

### ② les enrobés amiantés :

La CGT lit une déclaration.

Mr CAZOTTES déclare : « concernant les travaux sur les enrobés amiantés, **le sujet est préoccupant ...** »

La CGT dénonce la situation : comment comprendre plus de 15 ans après l'interdiction de l'amiante que des travailleurs soient exposés, sans consignes, sans protections, lors de travaux d'entretien routiers ?

Nous exigeons des consignes pour les agents et la reconnaissance de leur exposition à l'amiante et qu'une cartographie des secteurs amiantés soit établie et transmise aux membres du CHSCT-M.

Les médecins présents (médecin de prévention et expert) confirment l'absence de seuil de nocivité de l'amiante et précisent : « il faut agir sans attendre !! »

Ce à quoi l'administration répond : il y aura un CHSCT-M en décembre sur ce sujet, le ministère y présentera des conditions d'interventions sur les enrobés amiantés ...

L'intervention des personnels est nécessaire pour obtenir la reconnaissance de l'exposition à l'amiante, la reconnaissance de la pénibilité et de la dangerosité de nos missions, la prise en compte des effets néfastes sur la santé des agents qu'ont les réorganisations successives !

**Toutes et tous dans l'action, en grève et en manifestation à Paris le 23 octobre 2012 !**

Les représentants CGT au CHSCT-M